



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 21 août 2007 au 7 janvier 2008)

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1745 (2007), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2008. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus au Timor-Leste et l'exécution du mandat de la Mission depuis mon rapport du 28 août 2007 (S/2007/513).

2. Au 7 janvier 2008, les effectifs de la composante civile de la MINUT s'établissaient comme suit : 341 fonctionnaires recrutés sur le plan international (123 femmes), 806 agents recrutés sur le plan national (135 femmes) et 1 480 policiers (77 femmes), ainsi que 33 officiers de liaison et officiers d'état-major (tous des hommes). Mon Représentant spécial, Atul Khare, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies. Il a été assisté par deux représentants spéciaux adjoints, l'un pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Eric Tan Huck Gim, dont le mandat a pris fin le 30 novembre 2007, et l'autre pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination de l'aide humanitaire, Finn Reske-Nielsen.

II. Évolution de la situation politique

A. Évolution de la situation depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement

3. Le fonctionnement du Parlement, du Gouvernement et des autres institutions de l'État au Timor-Leste a été le pendant des progrès accomplis dans l'élaboration des politiques et le débat politique actif au sein d'instances démocratiquement constituées. Il reste que la persistance de différends et l'absence de coopération entre un certain nombre de responsables et de partis politiques n'ont pas permis de rechercher un consensus sur le règlement de certains problèmes clefs, tels que la question des quelque 100 000 personnes déplacées et celle des 600 pétitionnaires des Forces armées (F-FDTL) (voir S/2006/628, par. 3 et S/2007/513, par. 9). Le



15 septembre, par 41 voix contre 23, le Parlement a approuvé le programme du nouveau Gouvernement [formé par l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP)] dirigé par le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão. Ont notamment voté contre le programme les 21 parlementaires du FRETILIN, le parti disposant du plus grand nombre de sièges, qui a continué à contester la constitutionnalité du Gouvernement. Au nombre des priorités à court terme recensées dans le programme figurent l'amélioration de la sécurité, le traitement de la situation des personnes déplacées et le règlement des problèmes des pétitionnaires et du commandant fugitif et déserteur de la police militaire des Forces armées timoraises, Alfredo Reinado (voir S/2007/50, par. 10). Ces priorités sont également prises en compte dans le budget de la période de transition pour la période allant de juillet à décembre 2007 et le budget de l'État pour 2008, approuvés par le Parlement le 9 octobre et le 28 décembre 2007 respectivement.

4. Les débats parlementaires ont généralement été animés et constructifs et ont associé tous les partis politiques, y compris le FRETILIN, qui a pris une part active aux séances plénières et aux réunions des commissions et formulé des observations, des propositions et des critiques intéressantes concernant le programme et les budgets du Gouvernement. Le Premier Ministre et les autres ministres ont participé à d'importants débats parlementaires, en s'attachant à répondre aux préoccupations exprimées par les parlementaires. Le Président du Parlement, Fernando de Araújo, s'est rendu en Indonésie à la tête d'une délégation multipartite en vue de renforcer les relations avec le Parlement indonésien et a également participé à la réunion de l'Union interparlementaire à New York. Par ailleurs, trois femmes parlementaires ont pris part à la cinquième Conférence des femmes parlementaires et ministres d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenue à Beijing.

5. Les administrations de district ont elles aussi réagi de manière constructive, face aux difficultés qui ont immédiatement suivi les élections, notamment les répercussions fâcheuses de l'annonce du 6 août relative à la formation du nouveau Gouvernement, qui ont particulièrement touché les districts de Baucau, Leutem et Viqueque (voir S/2007/513, par. 20). Ces trois administrations de district, appuyées par la MINUT et la police nationale (PNTL) ainsi que par les F-FDTL et les forces de sécurité internationales, ont réagi en organisant des rencontres de concertation entre les parties prenantes qui s'affrontaient. Le FRETILIN a apporté son concours à ces initiatives en rejetant publiquement la violence comme expression de la dissension politique. Les résultats de ces initiatives étaient perceptibles à la fin de septembre, avec la reprise des activités normales de l'ensemble des établissements scolaires et des services administratifs locaux et le retour dans leurs foyers de la plupart des personnes nouvellement déplacées.

6. À la suite de la rencontre du 19 août entre le Président et Reinado (S/2007/513, par. 18), un Conseil pour le processus de concertation a été institué par le Premier Ministre, le 12 octobre. Placé sous la présidence du Ministre de l'intérieur, le Conseil était chargé de coordonner la concertation en vue de trouver une solution au cas de Reinado et de son groupe. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement, les négociations engagées avec Reinado n'ont pas abouti à des résultats concrets et aucun accord n'a encore été trouvé sur des questions clés telles que les arrangements relatifs à la remise des armes et au cantonnement. Les 9 et 22 novembre, Reinado a organisé, dans le district d'Ermera, des meetings qui ont, à chaque fois, rassemblé des centaines de personnes, dont les pétitionnaires, certains portant ouvertement des armes à canon long. Dans les déclarations publiques qu'ils

ont faites lors de ces rencontres, Reinado et les pétitionnaires ont établi un lien entre leurs situations et exigé que celles-ci soient traitées comme un tout, tandis que, pour le Gouvernement et le Président, il s'agit de questions distinctes. Une réunion qui devait se tenir le 16 décembre entre le Premier Ministre et Reinado n'a pas eu lieu, Reinado ne s'étant pas présenté. L'objectif ultime que continue de poursuivre le Gouvernement est que, volontairement, Reinado se rende et comparaisse devant la justice. Compte tenu de la mission qui lui a été confiée d'assurer l'ordre public, la MINUT continue d'estimer que, dans la mesure où Reinado a indiqué par écrit qu'il était prêt à se soumettre à la justice (voir S/2007/513, par. 18), le dialogue apparaît actuellement comme la meilleure voie à suivre.

7. La situation politique est demeurée fragile. Le FRETILIN a continué de considérer le Gouvernement formé par l'Alliance pour une majorité présidentielle comme étant inconstitutionnel, l'appelant ainsi un « gouvernement de facto » (voir S/2007/513, par. 4). Cette position a été réaffirmée lors du séminaire national du FRETILIN qui s'est tenu du 25 au 28 octobre, rencontre au cours de laquelle le parti a également réitéré sa volonté de soutenir la paix et la stabilité nationale. Les dirigeants du FRETILIN ont également demandé que le Gouvernement démissionne et que des élections anticipées soient organisées en 2009, ainsi qu'ils en ont informé la mission du Conseil de sécurité (voir S/2007/711, par. 5) et le Secrétaire général lors de déplacements que ces derniers ont récemment effectués dans le pays. Si certains parlementaires se sont plaints d'un manque de consultation, la coalition gouvernementale a maintenu la solidarité lors de votes concernant des questions importantes.

8. Durant une bonne partie de l'année écoulée, les autorités timoraises et la MINUT se sont surtout attachées à faire en sorte que les élections se déroulent dans un climat de paix. Depuis les élections, la population attend de plus en plus du Gouvernement qu'il tienne ses promesses de campagne et démontre sa capacité à trouver des solutions durables aux nombreux problèmes que vit le pays, notamment la pauvreté et le chômage généralisés et les autres problèmes socioéconomiques. Si le programme et les budgets élaborés par le Gouvernement et activement débattus au Parlement témoignent de la volonté des autorités d'assumer leurs responsabilités, le Gouvernement doit maintenant mobiliser et renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des activités programmées, tâches pour lesquelles une assistance continuera d'être requise. Il importe que tous les partis prennent conscience du fait que les divergences politiques ne doivent pas les empêcher de collaborer pour apporter des réponses aux problèmes urgents et appuyer la consolidation de l'État dans le souci de promouvoir les intérêts supérieurs du Timor-Leste. À cette étape critique, il importe au plus haut point de renforcer le consensus national et de maintenir l'appui de la communauté internationale afin de consolider les acquis de l'année écoulée et de promouvoir une culture de la démocratie et de la bonne gouvernance au Timor-Leste.

B. Appui au dialogue et à la réconciliation

9. Mon Représentant spécial a continué de souligner, lors de ses réunions hebdomadaires séparées avec le Président et le Premier Ministre et lors de ses réunions tenues régulièrement avec le Président du Parlement, qu'il convenait de résoudre les questions cruciales qui se posaient dans le domaine politique et celui de la sécurité par la participation et la collaboration. Depuis la formation du nouveau

gouvernement, mon Représentant spécial, souhaitant que l'opposition ait un rôle réel et constructif, s'est également entretenu toutes les semaines avec le Secrétaire général du Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant (FRETILIN), l'ancien Premier Ministre Mari Alkatiri. Il a en outre organisé des réunions mensuelles avec des représentants de la société civile. Les problèmes que doit résoudre le Timor-Leste au lendemain de la crise, tels que ceux des personnes déplacées et des pétitionnaires et celui posé par la fuite du commandant Reinado, font partie des questions débattues régulièrement. Lors de ces réunions, mon Représentant spécial a continué d'exhorter les autorités timoraises et les autres parties intéressées à poursuivre un dialogue pacifique et à éviter de recourir à la violence pour régler les différends.

10. À la date du 7 janvier 2008, le Comité de coordination de haut niveau s'était réuni à 16 reprises et le Forum de coordination trilatérale avait tenu 13 réunions (voir S/2007/50, par. 7 et 40 et S/2007/513, par. 5 et 27). Ces réunions restent des moments privilégiés permettant à la MINUT et au Gouvernement timorais de collaborer et de rechercher un consensus sur les questions de sécurité et d'autres problèmes importants auxquels le pays doit faire face. La Mission a également continué de se réunir tous les mois (10 fois à ce jour) avec les dirigeants de tous les partis politiques, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Parlement. Ces réunions ont été autant d'occasions pour les parties de débattre des problèmes et de réaffirmer leurs responsabilités mutuelles au sujet des engagements pris dans l'Accord sur les partis politiques, notamment en adhérant aux principes de bonne gouvernance, en veillant à ce que l'opposition et la société civile aient un rôle significatif et constructif, en veillant à ne pas politiser des institutions de l'État telles que les Forces armées, la police nationale ou encore l'administration, et en condamnant toute forme de violence. Les organisations non gouvernementales de femmes ont continué de jouer un rôle important en promouvant le dialogue et la réconciliation entre hommes et femmes, notamment grâce à la campagne intitulée « Seize jours d'action contre la violence à l'égard des femmes » et au séminaire national intitulé « La participation des hommes à la lutte contre la violence dont les femmes sont victimes ». Le système des Nations Unies soutient également la nouvelle stratégie nationale de redressement du Gouvernement, qui a fait du dialogue entre les communautés l'une de ses cinq priorités (voir par. 52).

11. L'administration des districts et la police nationale, appuyés par la police de la MINUT ont entamé une série de dialogues dans les districts de l'Est au lendemain des violences du mois d'août 2007 (voir par. 5). Le Président José Ramos-Horta a appuyé ces efforts de réconciliation en se rendant dans le sous-district de Uatolari (district de Viqueque) le 23 octobre et dans les districts de Lautem et de Baucau du 5 au 8 novembre. Il s'est de nouveau rendu dans les districts de Baucau et de Viqueque du 18 au 21 décembre. La MINUT a soutenu ces efforts en facilitant les visites de mon Représentant spécial dans les districts de Baucau et de Viqueque, et le dialogue entre partis politiques dans des districts qui connaissaient des problèmes dans le domaine de la sécurité (notamment Baucau et Ermera).

12. À l'occasion d'un certain nombre de visites de haut niveau, la communauté internationale a souligné l'importance qu'elle accordait au Timor-Leste, tout en soulignant qu'il fallait renforcer le dialogue et la réconciliation entre dirigeants et partis politiques, pour que la collaboration permette de résoudre les problèmes que connaissait le pays. Le Président timorais s'est rendu au Portugal et à Singapour, tandis que diverses délégations de haut niveau se sont rendues au Timor-Leste. Une

mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Timor-Leste pour la première fois depuis le rétablissement de son indépendance, du 24 au 30 novembre, et, dans son rapport (S/2007/711), a recensé les principaux problèmes de fond et sujets de préoccupation auxquels le pays devait faire face. La Mission a exhorté les dirigeants politiques du Timor-Leste à s'unir pour coordonner leurs efforts dans l'intérêt du pays et souligné qu'il fallait poursuivre le dialogue aux niveaux national et local afin de promouvoir un plus grand consensus politique et calmer les tensions. Des appels similaires ont été lancés lors des visites de personnalités telles que le Président de la Commission européenne, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d'Australie, le Ministre brésilien des affaires étrangères, le Ministre norvégien des finances et le Secrétaire d'État à la coopération et aux affaires étrangères et le Secrétaire d'État à la défense du Portugal. Durant les visites de mon Représentant spécial aux institutions de l'Union européenne à Bruxelles et à Strasbourg, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis, les débats ont porté sur le fait qu'il fallait que la communauté internationale apporte un appui durable pour renforcer les institutions de l'État et les principes du droit et contribuer à établir une culture de la gouvernance démocratique, de façon à résoudre les problèmes que connaissait ce jeune pays.

13. J'ai eu le plaisir de me rendre au Timor-Leste du 14 au 15 décembre pour faire savoir au Gouvernement et à la population que l'Organisation des Nations Unies maintenait son appui sans réserve aux efforts déployés pour instaurer durablement dans le pays la paix et la stabilité, l'état de droit, la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique. Tout en félicitant les Timorais des progrès significatifs accomplis au cours de l'année écoulée, y compris le déroulement pacifique des élections, j'ai vivement engagé les dirigeants et les autres interlocuteurs à présenter un front uni face aux graves problèmes devant encore être surmontés. J'ai souligné qu'un certain nombre de causes profondes de la crise n'avaient pas encore été pleinement prises en compte, parmi lesquelles les clivages politiques, la faiblesse des institutions (notamment des forces de sécurité) et l'ampleur de la pauvreté et du chômage, particulièrement marqués chez les jeunes. J'ai également regretté que le pays n'ait pas réglé certains problèmes graves engendrés par la crise qui continuent de contribuer à l'instabilité des conditions de sécurité, comme les déplacés, les pétitionnaires et le commandant Reinado en fuite. J'ai donc engagé les dirigeants, les partis politiques et la société civile timorais à redoubler d'efforts en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale, afin de surmonter les divisions et de coordonner leur action pour venir à bout des nombreux problèmes que connaît le pays, de manière à promouvoir les intérêts nationaux. À ce stade critique, j'ai insisté sur le fait que tous les Timorais devaient travailler en étroite collaboration – y compris le Gouvernement et le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental (FRETILIN) – en vue de répondre aux besoins prioritaires, de maintenir la stabilité et de renforcer la gouvernance démocratique et le respect de l'état de droit.

14. J'ai constaté avec satisfaction que les dirigeants et les autres interlocuteurs timorais accordaient la priorité à l'amélioration des conditions de sécurité, qui était pressante, et au renforcement du dialogue entre les dirigeants politiques, afin que des mesures soient prises de concert pour relever les défis se posant dans le pays à court et à long terme. Si les interlocuteurs timorais, y compris le FRETILIN, ont fait l'éloge des bons offices assurés par la MINUT, ils ont toutefois demandé à bénéficier d'une assistance supplémentaire pour approfondir le dialogue entre les

dirigeants de manière à dégager un consensus sur la voie à suivre pour remédier aux problèmes du pays, y compris ceux ayant trait aux déplacés, aux pétitionnaires et à M. Reinado. J'ai demandé à mon Représentant spécial d'envisager, en consultation avec les dirigeants timorais, de prendre de nouvelles mesures pour faciliter l'adoption de démarches participatives afin de s'attaquer à ces problèmes pressants, compte tenu des propositions formulées par le FRETILIN dans le courrier qu'il m'a adressé le 14 décembre, ainsi que des efforts qu'ont déployés le Président et le Premier Ministre pour collaborer avec le FRETILIN et d'autres parties prenantes en vue de régler ces problèmes.

C. Appui au renforcement des capacités des institutions et processus électoraux

15. Après le succès des élections de 2007, les dirigeants du pays ont souligné qu'il fallait renforcer les infrastructures et les capacités de base des institutions électorales et examiner le dispositif juridique en place pour les élections. La Commission électorale nationale et le Secrétariat technique de l'administration électorale ont établi leurs plans stratégiques à moyen et à long terme avec l'assistance de l'ONU. L'équipe électorale de la MINUT, avec le concours d'experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a aidé ces institutions et le Comité chargé de la révision des lois électorales, dirigé par le Gouvernement, à assurer des formations et à poursuivre les travaux menés pour réformer le cadre électoral. La MINUT et le PNUD ont aussi aidé les institutions électorales à organiser une réunion pour coordonner les opérations avec les pays donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales. En outre, afin de soutenir les efforts déployés pour renforcer le rôle des femmes dans les processus électoraux du pays, la MINUT a organisé un atelier consacré à l'examen des directives correspondantes de l'ONU.

III. Rétablissement et maintien de la sécurité publique

A. Évolution de la situation en matière de sécurité

16. Avec la fin des élections et le départ de la cinquième unité de police constituée portugaise affectée à la sécurité électorale, l'effectif de la police de la MINUT a été ramené de 1 641 policiers à la fin de juillet à 1 480 policiers (77 femmes) au 7 janvier 2008. Sur cet effectif, 886 policiers (y compris une unité de police constituée malaisienne de 139 policiers, une unité portugaise de 141 policiers et une unité pakistanaise de 30 policiers) ont été déployés à Dili et 594 dans les autres districts [y compris une unité de police constituée bangladaise de 140 policiers (114 à Baucau et 26 à Viqueque) et une unité de police constituée pakistanaise de 109 policiers (79 à Bobonaro et 30 à Covalima)]. La police de la MINUT a continué de s'acquitter de la mission qui lui a été confiée d'assurer à titre provisoire le maintien de l'ordre, tout en s'employant davantage à appuyer la formation, le développement institutionnel et le renforcement des forces de police timoraises (voir également le paragraphe 25).

17. Après l'éclatement des troubles dans les districts de l'est, survenu en août (voir S/2007/513, par. 20), la situation d'ensemble en matière de sécurité s'est

améliorée dans le pays, aucun incident majeur et aucune flambée de violence n'ayant été enregistrés. L'incidence des délits graves (meurtres, vols, enlèvements et viols) a également diminué, reculant de quelque neuf cas par mois durant la dernière période considérée à environ cinq au cours de la période à l'étude. Cette évolution encourageante tient, pour une bonne part, à la démarche stratégique adoptée par la police de la MINUT et les forces de police timoraises, qui consiste à améliorer la collecte de l'information, à mener des patrouilles dans des zones difficiles et à maintenir une police de proximité pour prévenir les délits, en ciblant spécialement les zones reconnues comme étant particulièrement difficiles. C'est ainsi que, du 21 au 24 novembre, sur la base d'informations locales, la police de la MINUT, agissant en collaboration avec des agents de la police timoraise et assistée par les forces de sécurité internationales, ont mené avec succès une opération de récupération d'armes dans la zone difficile de Bairo Pite, à Dili. Les armes récupérées étaient notamment des arcs et des flèches, des machettes, des frondes, des couteaux, des lances et des pistolets de fabrication artisanale. Le bon niveau de coopération entre la police et les responsables communautaires a joué un rôle essentiel dans la réussite de cette opération.

18. Les initiatives de bons offices et de concertation des responsables nationaux et de la MINUT, tout comme le rejet de la violence par la direction du FRETILIN, ont considérablement contribué aussi à l'amélioration de la situation en matière de sécurité (voir par. 9 et 10). L'incidence des troubles que vit quotidiennement le pays a été réduite d'environ un tiers au cours de la période à l'étude, même si ces problèmes continuent de compliquer le maintien de la sécurité, particulièrement à Dili. Il s'agit le plus souvent d'incidents tels que des jets de pierres et des agressions impliquant des groupes de jeunes qui s'affrontent ou qui s'en prennent à d'autres personnes. Ces incidents pourraient se multiplier si la situation se dégrade dans les camps de déplacés du fait de l'arrivée de la saison des pluies.

19. La MINUT a contribué à l'instauration de la bonne coopération qui existe actuellement entre les administrations frontalières du Timor-Leste et de l'Indonésie, principalement grâce aux actions de facilitation de ses officiers de liaison, qui ont aussi continué de favoriser la coopération entre la MINUT et les forces de sécurité internationales ainsi que les F-FDTL.

20. Le fait que l'action de la police ait permis de réduire l'incidence des délits graves et que, dans le même temps, des troubles continuent de se produire tous les jours en raison des affrontements auxquels se livrent des groupes de jeunes témoigne de la nécessité de maintenir une forte présence de la police de la MINUT (dont quatre unités de police constituées) pour assurer la stabilité, en attendant que les forces de police timoraises se dotent des capacités nécessaires. À cette fin, la police de la MINUT réorientera progressivement son action pour mettre davantage l'accent sur la réforme et la remise sur pied des forces de police timoraises. Parallèlement, elle continuera de s'acquitter de la mission qui lui a été confiée d'assurer à titre provisoire le maintien de l'ordre en vue de garantir la stabilité. Dans la mesure où la situation en matière de sécurité demeure fragile, la possibilité existe de voir apparaître des flambées de violence, notamment en rapport avec les problèmes non résolus de Reinado et des pétitionnaires. Les déclarations persistantes du FRETILIN selon lesquelles le Gouvernement est inconstitutionnel contribuent à l'instauration d'un climat d'appréhension et d'incertitude auprès d'une partie de la population en ce qui concerne la situation en matière de sécurité. Il apparaît essentiel de mettre en place des programmes renforcés de sensibilisation et

d'éducation civique pour réduire la violence des jeunes et des groupes d'arts martiaux, ainsi que la violence sexiste.

B. Appui aux institutions de sécurité et renforcement de ces institutions

21. Le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la police nationale s'est déroulé conformément à l'« Accord sur les activités de police » signé entre le Gouvernement et la MINUT en décembre 2006 (voir S/2007/50, par. 33 et S/2007/513, par. 25). Au 1^{er} décembre 2007, tous les officiers de police avaient été enregistrés, à l'exception des 88 qui ne s'étaient pas inscrits et n'étaient plus considérés comme membres des forces de police. Au 7 janvier 2008, l'ensemble des 3 108 policiers enregistrés, dont 570 femmes, avaient terminé le processus de sélection. Cent quatre-vingt-six d'entre eux, dont 42 femmes, ont suivi avec succès le cours de certification provisoire et le programme de tutorat de six mois et obtenu leur certification finale d'officier de police. Par ailleurs, 1 503 officiers, dont 271 femmes, ont obtenu leur certification provisoire et participent au programme de tutorat. Deux cent quatre-vingt-seize candidats, dont 22 femmes, auraient commis des infractions pénales ou des violations des droits de l'homme et doivent faire l'objet d'une enquête plus approfondie; le groupe d'évaluation dirigé par les autorités timoraises se prononcera sur leur cas. Les 1 123 officiers sélectionnés restants suivent ou attendent de suivre le cours de certification provisoire. Certaines régions ne disposant pas d'établissements de formation adéquats, la MINUT a mis sur pied des équipes mobiles chargées d'assurer le cours de certification provisoire. Les cours ont pris fin dans les districts d'Ermera et de Manatuto et s'achèveront d'ici à la fin du mois de janvier dans ceux de Liquiça et de Baucau. Afin d'accélérer la formation des officiers dans les autres districts, la MINUT examine actuellement avec le Gouvernement la possibilité de renforcer les équipes mobiles.

22. Au cours des derniers mois, la MINUT a été confrontée à des difficultés croissantes s'agissant de la mise en œuvre du programme de tutorat de la police nationale. Bien que la plupart des officiers se soient montrés coopératifs et disposés à suivre toutes les étapes du processus de certification, certains d'entre eux, en particulier dans les districts, estimant être prêts à assumer des responsabilités opérationnelles plus importantes, ont refusé d'être supervisés et encadrés par la police de la Mission. En outre, un certain nombre de dirigeants timorais, notamment le Premier Ministre, le Secrétaire d'État à la sécurité et le commandant général désigné de la police nationale, se sont déclarés ouvertement préoccupés par la lenteur du processus de certification et ont demandé qu'un plus grand nombre de tâches opérationnelles soient confiées aux officiers de la police nationale et que la responsabilité du maintien de l'ordre dans les districts leur soit transférée plus rapidement. Par ailleurs, le nombre insuffisant de policiers de la MINUT dotés des compétences nécessaires est jugé préoccupant.

23. Plusieurs facteurs nuisent à la capacité de la police de la MINUT de mener des activités de tutorat. Le nombre relativement faible de policiers de la MINUT déployés dans les districts, en particulier dans les zones isolées, rend le tutorat plus difficile qu'à Dili. Le taux de renouvellement élevé des officiers de police de la MINUT dû à la rotation des effectifs a également eu un impact, même si des directives détaillées ont été établies pour favoriser la cohérence du programme. Par ailleurs, en raison de l'accent mis sur le maintien de l'ordre pendant les élections, la

plupart des policiers déployés à la MINUT ont une expérience opérationnelle plutôt qu'une expérience de la formation ou du tutorat. On s'efforce d'améliorer la capacité de la police de la MINUT d'assurer la formation et le tutorat de la police nationale, notamment en développant la formation des formateurs et en demandant aux pays qui fournissent des contingents policiers de déployer en plus grand nombre des officiers spécialisés dans la formation et le tutorat. En outre, l'évaluation indépendante en cours du Groupe d'intervention pour les personnes vulnérables de la police nationale, appuyé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a fait apparaître la nécessité de déployer davantage d'officiers de la MINUT ayant une formation et une expérience dans le domaine des crimes sexistes, compte tenu en particulier du rôle crucial joué par le Groupe dans la protection des femmes et des enfants, qui continuent d'être premières victimes des violences. Bien entendu, il convient de redoubler d'efforts pour lutter contre les violences sexistes à tous les niveaux, notamment en formant l'ensemble des forces de police nationales et de la police de la MINUT aux besoins spécifiques des femmes et aux techniques d'enquête pour les crimes sexistes et en facilitant l'accès des victimes à la justice.

24. La remise sur pied au Timor-Leste d'une police nationale impartiale, professionnelle et fiable, se fondant sur des systèmes et des processus viables, est une entreprise de longue haleine. Les critères rigoureux actuellement en vigueur pour la certification ne doivent pas être revus à la baisse. Le fait qu'il y ait eu, depuis le 1^{er} janvier 2007, 234 cas de conduite répréhensible parmi les 3 108 policiers sélectionnés fait ressortir la nécessité d'un encadrement strict de la part de la police de la MINUT. Il est toutefois encourageant de noter que l'ensemble des 186 officiers de la police nationale ayant reçu leur certification finale donnent satisfaction et qu'aucun d'entre eux n'a commis de manquement à ce jour.

25. Au vu des progrès réalisés dans l'enregistrement, la sélection et la formation des officiers de la police nationale, la MINUT a entamé des discussions avec le Gouvernement en vue de transférer progressivement la responsabilité du maintien de l'ordre à la police nationale, bien que la faiblesse actuelle de ses capacités logistiques (notamment le manque d'installations, de véhicules et de matériel de communication) soit particulièrement préoccupante. Conformément à l'Accord sur les activités de police et au plan de réforme, de restructuration et de renforcement en cours de négociation avec le Gouvernement, le calendrier du transfert de responsabilités dépend des facteurs suivants : a) l'avancement du programme de certification; b) la réalisation des objectifs chiffrés et des objectifs de performance énoncés dans le plan de réforme, de restructuration et de renforcement; et c) la situation en matière de sécurité. Compte tenu de ces critères, le transfert progressif des districts et des unités de police spéciales devrait commencer en avril 2008; le Groupe d'intervention rapide sera vraisemblablement la première unité à être déclarée pleinement opérationnelle. Par la suite, en fonction des progrès accomplis, le transfert pourrait se poursuivre au rythme d'un district tous les deux mois, en commençant par le district de Dili. Le calendrier tiendra également compte des résultats du transfert, à titre expérimental, de trois postes auxiliaires de police à Dili, qui doit débiter en janvier 2008. Un certain nombre de policiers de la MINUT devront néanmoins demeurer dans les districts transférés afin de continuer de conseiller et d'appuyer la police nationale et de faire rapport au quartier général de la police de la MINUT, à Dili.

26. Les Forces armées du Timor-Leste ont également apporté une contribution précieuse à la sécurité publique en aidant la police de la MINUT et la police nationale à maintenir l'ordre dans l'est du pays pendant et après les troubles d'août 2007 et en fournissant des services de sécurité statique pour certaines installations importantes à Dili. Cependant, à quelques reprises, des soldats des Forces armées du Timor-Leste chargés de la sécurité ont tiré des coups de sommation en violation des règles d'engagement et des conflits ont éclaté entre des militaires et des policiers. Le Commandement des Forces armées a fait preuve de réceptivité lorsque la MINUT s'est inquiétée de ces incidents. Le fait qu'ils soient survenus montre cependant qu'il faut encore améliorer les relations entre les forces de sécurité et renforcer les politiques et les procédures institutionnelles s'appliquant aux forces militaires en temps de paix, dans le cadre d'une approche globale de la réforme du secteur de la sécurité. Pour tenter de faire face à certains de ces problèmes, la MINUT a mis sur pied, en décembre, des cours de formation destinés au personnel des Forces armées sur les normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme, les principes régissant l'usage de la force et la responsabilité du commandement de veiller au respect des normes relatives aux droits de l'homme. Les parades conjointes de la police nationale et des Forces armées et leur collaboration dans le cadre de la célébration de la fête de l'indépendance, le 28 novembre, sont le résultat des efforts menés pour créer des relations de coopération officielles entre les forces militaires et la police.

C. Examen d'ensemble du secteur de la sécurité

27. Le secteur de la sécurité dans son ensemble doit faire face à des enjeux plus larges, tels que la nécessité d'améliorer l'interopérabilité des institutions de sécurité, d'accroître les capacités opérationnelles, de consolider les cadres juridiques et de renforcer les mécanismes de contrôle civils. Toutes ces questions seront examinées plus avant dans le contexte du processus de réforme du secteur, qui a débuté en décembre 2006 avec la formation du Groupe de travail mixte sur la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par de hauts représentants des ministères concernés et de la MINUT (voir S/2007/50, par. 38, et S/2007/513, par. 28). Depuis les élections de 2007, le Président, en accord avec le Gouvernement, a assumé un rôle actif dans l'examen du secteur de la sécurité dans le cadre du mécanisme de coordination tripartite établi en août, qui est dirigé conjointement par le Président, le Président du Parlement et le Premier Ministre.

28. La MINUT continue de participer pleinement aux travaux de ce mécanisme de coordination afin d'appuyer le processus d'évaluation du secteur, notamment en fournissant des conseils sur les politiques et une assistance technique. La Mission a commencé à préparer l'enquête que mènera le Gouvernement à l'échelle du pays afin de connaître l'opinion de la population timoraise sur le secteur de la sécurité et qui bénéficiera du soutien financier du Gouvernement norvégien par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement. La MINUT a aussi continué d'encourager les parties intéressées au niveau national, telles que le Parlement, la société civile, les autorités religieuses et les milieux universitaires, à participer au processus d'examen. Les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité sont abordées régulièrement lors des réunions tenues par mon Représentant spécial avec les dirigeants et l'opposition timorais, ainsi que des réunions du Comité de coordination de haut niveau.

IV. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au suivi, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

29. En novembre 2007, la Mission a publié un rapport sur la situation des droits de l'homme dans ce pays au cours de la période allant d'août 2006 à août 2007. Dans son rapport, la Mission note que les Timorais jouissent d'une panoplie de droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté de culte. Elle souligne également que, depuis août 2006, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans plusieurs domaines, notamment la tenue d'élections pacifiques largement considérées comme libres et régulières, le renforcement des capacités du système judiciaire, l'engagement de procédures judiciaires concernant des crimes commis durant la crise de 2006, et l'élargissement des activités de surveillance et d'enquête menées par le Bureau du *provedor* (médiateur) pour les droits de l'homme et la justice. Cependant, il reste des défis considérables à relever dans le domaine de la protection des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de garantir des conditions de vie acceptables (notamment en matière de logement, de services de base et d'emploi), de lutter contre la violence familiale ou sexiste, et de créer des conditions propices au retour volontaire et dans des conditions de sécurité des personnes déplacées. Le rapport fait également ressortir qu'il faut améliorer l'accès de la population des districts à la justice et à la protection, et renforcer la responsabilisation des forces de sécurité de telle sorte que les auteurs de pratiques répréhensibles aient à répondre de leurs actes. On trouve également dans le rapport des recommandations visant à aider tant les institutions timoraises que la société civile à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme au Timor-Leste.

30. Malgré la grave pénurie de ressources dont pâtit le système judiciaire, on a constaté des progrès sensibles pour ce qui est de faire répondre de leurs actes les auteurs des crimes graves commis au cours de la crise de 2006, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission spéciale d'enquête indépendante (voir S/2007/50, par. 18 à 24). Le 29 novembre 2007, quatre soldats ont été reconnus coupables d'avoir participé, le 25 mai 2006, à l'assassinat par balles de huit membres de la police nationale du Timor-Leste (PNTL). Le 3 octobre, Vicente da Conceição (« Rai Los ») a été appréhendé par la police de la Mission (avec le concours des forces internationales de sécurité), en vertu d'un mandat d'amener délivré par la Cour de district de Dili pour sa participation, les 24 et 25 mai 2006, à un affrontement armé avec des membres des Forces armées du Timor-Leste qui avait fait neuf morts. Autre événement important, le fugitif nommé Reinado et 16 autres personnes ont été accusés d'homicide involontaire, de tentative d'homicide, de rébellion et d'infraction à la législation sur les armes, et leur procès doit avoir lieu le 24 janvier 2008.

31. Les procès qui ont eu lieu jusqu'ici, y compris celui de l'ancien Ministre de l'intérieur et de l'ancien commandant adjoint de la PNTL pour le district de Dili, au cours de la première moitié de 2007 (voir S/2007/513, par. 30), ont envoyé à la population un message important, soulignant la volonté du Timor-Leste d'appliquer la loi de manière impartiale et de lutter contre l'impunité. La police nationale et les

forces armées timoraises ont fait preuve de coopération au cours de ces procès; le commandant des Forces armées du Timor-Leste a ainsi accepté en public le verdict de culpabilité prononcé le 29 novembre contre quatre membres de ces Forces.

32. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité a lancé les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, avec le soutien du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le point culminant de la campagne a été la célébration de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre. Un projet de trois ans présenté par l'équipe de pays des Nations Unies au Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, doté d'un budget de 5,9 millions de dollars et intitulé « Supporting Gender Equality and Women's Human Rights in Nation-building of Timor-Leste » (Promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes dans l'édification de la nation timoraise) a été approuvé. Ce projet, qui doit être mis en œuvre conjointement par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, l'OIM et UNIFEM a pour objectif de réduire le nombre de cas de violence faite aux femmes – en tentant de remédier au problème de l'exploitation et des abus sexuels – et d'offrir aux victimes une protection, des moyens juridiques pour lutter contre les abus, et l'accès au système judiciaire. De plus, en novembre, le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont signé un accord de coopération technique pour 2008-2009, qui tend à renforcer les moyens dont les institutions publiques et la société civile disposent pour promouvoir et protéger les droits de la personne humaine, notamment ceux des femmes.

33. Il est par ailleurs encourageant de noter qu'il existe un nombre croissant de signes indiquant que le Parlement timorais se penchera sur « Chega! », le rapport final déposé par la Commission Accueil, vérité et réconciliation (CAVR) en octobre 2005. Un débat constructif sur la suite à donner aux recommandations figurant dans ce rapport témoignerait de la volonté du Parlement de promouvoir la justice. Les deux dernières séries d'auditions de la Commission Vérité et amitié (créée par l'Indonésie et le Timor-Leste) se sont tenues en septembre et octobre 2007, respectivement à Dili et à Jakarta. Il est prévu que la Commission remette son rapport final en février 2008.

34. La Mission continue d'accorder un rang de priorité élevé à sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels ainsi qu'à la nécessité pour l'ensemble du personnel de respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de discipline. En plus de dispenser une formation initiale à ce sujet et d'offrir à intervalles réguliers, à l'ensemble du personnel des Nations Unies, une formation sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels sur le lieu de travail, la Mission a commencé à organiser des séances spéciales de formation à l'intention des agents recrutés sur le plan national pour garantir qu'ils soient pleinement conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Dès qu'ils arrivent à la Mission, tous les membres de la police de la Mission reçoivent une formation sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que sur d'autres questions de conduite et de discipline. Chaque mois, la Mission procède également à un examen des lieux à ne pas fréquenter. Ces initiatives ont entraîné une diminution du nombre d'infractions aux règles de déontologie et de discipline. Au cours de la période considérée, trois plaintes ont été déposées pour exploitation et abus sexuels. Deux

de ces plaintes concernaient des membres de la police de la Mission, et les enquêtes ont révélé qu'elles étaient sans fondement. L'enquête sur la troisième affaire, qui porte sur un membre du personnel civil recruté sur le plan international, est en cours.

35. La Mission a également renforcé son programme de sensibilisation au VIH/sida. Une session de formation sur la question fait partie de la formation initiale dispensée par la Mission. Au 7 janvier 2008, 1 010 membres du personnel avaient participé à de telles sessions. Sur les 15 éducateurs chargés de former leurs collègues, 8 sont des femmes. La Mission a également installé 78 distributeurs de préservatifs dans les différents locaux de l'ONU. Depuis novembre, le personnel des Nations Unies a accès à un service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique.

B. Appui au renforcement des capacités et du système judiciaire

36. Le nouveau gouvernement a accordé une attention particulière au renforcement du système judiciaire, notamment en accélérant le déploiement permanent de personnel judiciaire dans des districts où des tribunaux permanents viennent d'être créés, notamment à Bauco, Covalima et Oecussi. Ce déploiement, approuvé par le PNUD, contribue à améliorer l'accès des populations à la justice. En outre, dans le budget de 2008, des crédits plus importants sont alloués au secteur de la justice. Le Ministre de la justice a demandé à la MINUT de l'aider à élaborer un cadre juridique pour officialiser les mécanismes traditionnels de justice, qui restent en dehors du système de justice formel. Le Gouvernement élabore aussi actuellement d'importants textes législatifs, notamment sur la violence familiale et la protection des témoins, avec l'assistance technique de la MINUT, du FNUAP, de l'UNICEF et du PNUD. Un certain nombre d'organes et organismes des Nations Unies, (UNIFEM, FNUAP, UNICEF, PNUD, HCDH et MINUT notamment) se sont associés à l'élaboration du premier rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui doit être approuvé par le Gouvernement.

37. Une mission indépendante d'évaluation à mi-parcours (composée d'experts internationaux et nationaux) a procédé à un examen approfondi du Programme d'appui au secteur de la justice du PNUD afin de mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités des institutions judiciaires nationales depuis le début de 2006. Dans le rapport, les experts ont recommandé que le personnel judiciaire timorais joue un plus grand rôle dans ce domaine et que les acteurs étrangers se retirent progressivement des fonctions d'exécution pour se concentrer sur la formation et l'encadrement, ce que la MINUT et le PNUD ont pleinement approuvé. Ils ont également souligné que la communauté internationale devait continuer d'aider le secteur de la justice, étant donné ses ressources limitées et le nombre d'affaires en souffrance. Il est encourageant de constater que le nombre d'affaires confiées aux juges timorais augmente de plus en plus, comme on a pu le voir au tribunal de district de Dili où les juges timorais ont statué sur 151 affaires pénales contre 146 pour les juges étrangers au cours de la période de janvier à décembre 2007. Une deuxième promotion de 12 juristes timorais, diplômés du Centre de formation judiciaire à la fin de 2007, vient s'ajouter aux 27 juges,

procureurs et avocats de service public de défense pénale, diplômés du Centre en juin (S/2007/513, par. 35).

38. La violence sexiste continue d'être un grave sujet de préoccupation, qui justifie une attention et un soutien accrus de la part des acteurs nationaux et internationaux. UNIFEM a entrepris une étude initiale sur la prévalence de la violence et des comportements sexistes, qui permettra de déterminer le soutien communautaire dont les femmes ont besoin pour empêcher ces violences et de répondre aux besoins des victimes. Le FNUAP, ainsi que l'Office de la promotion de l'égalité, n'ont cessé de demander l'approbation du projet de loi sur la violence familiale, qui a été harmonisé avec le nouveau code pénal. Pour promouvoir l'accès à la justice en diffusant l'information juridique, la MINUT et le PNUD ont organisé plusieurs réunions publiques sur des questions relatives à la justice dans les districts en octobre.

39. Le nouveau gouvernement a également mis l'accent sur l'amélioration du système carcéral (voir S/2007/513, par. 38). Des progrès ont été accomplis, petit à petit mais régulièrement, dans le secteur pénitentiaire avec le concours de la MINUT et du PNUD. Le Ministre de la justice a approuvé un plan stratégique. La prison de Becora a été considérablement rénovée et les travaux de réfection de la prison de Gleno commenceront au début de 2008. Le Ministre de la justice a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement brésilien pour la réalisation d'un programme de formation professionnelle à la prison de Becora destiné à former ou à perfectionner les détenus, ainsi que la création d'un centre de formation professionnelle qui, entre autres choses, formera le personnel pénitentiaire en tant que formateurs en atelier.

40. Les efforts se poursuivent pour consolider et renforcer les mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme et de promotion de la justice. La MINUT, en collaboration avec HCDH, ont aidé le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice à créer un conseil consultatif composé de représentants de divers groupes, y compris des communautés religieuses, des femmes, des handicapés et des entrepreneurs. Cela a facilité l'admission du Bureau du Médiateur au Forum Asie-Pacifique des institutions des droits de l'homme en septembre 2007. Le Bureau a organisé une mission d'évaluation des droits de l'homme dans les sous-districts de Viqueque et présenté également une analyse de suivi assortie de recommandations visant à améliorer la situation dans les centres de détention de la police à Dili. La MINUT a aidé les ONG à renforcer leurs capacités et à bien utiliser la base de données sur les violations des droits de l'homme mise en place en 2005, qu'elles gèrent elles-mêmes. En décembre 2007, la MINUT a publié un manuel (en langue tetum) sur l'« Évaluation des droits économiques, sociaux et culturels au Timor-Leste », en vue d'aider la société civile et d'autres acteurs nationaux.

41. Pour que le personnel du Bureau du Médiateur ait les compétences nécessaires afin d'examiner les plaintes relatives aux violations des droits de l'homme, le PNUD et le HCDH ont accordé un rang de priorité élevé à la formation aux techniques d'enquête dans leur projet conjoint sur le « Renforcement des capacités du Bureau du Médiateur dans les domaines des droits de l'homme et de la justice ». Des stages de formation ont été régulièrement organisés à l'intention du personnel du Bureau dans les domaines des techniques d'enquête et des procédures constitutionnelles et pénales, avec le concours de la Banque mondiale. UNIFEM a

également organisé un stage de formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur. Cette assistance a permis d'éviter qu'un grand nombre d'affaires ne restent en souffrance dans le Bureau et d'entretenir la confiance de la population dans la justice en terminant à temps les enquêtes. En collaboration avec l'Institut national d'administration publique, UNIFEM a contribué à l'intégration de modules sur la Convention dans le programme d'études des fonctionnaires. Aux termes du mémorandum d'accord entre le Gouvernement timorais et le Victorian Institute of Forensic Medicine australien, concernant l'enquête sur le massacre de Santa Cruz du 12 novembre 1991, une formation en médecine légale sera dispensée également à 10 fonctionnaires de la police nationale du Timor oriental, avec le concours des fonctionnaires de police de la MINUT ayant des compétences en médecine légale.

42. À la suite de consultations, la MINUT et le Gouvernement timorais signeront bientôt un accord concernant l'assistance au Bureau du Procureur général de Timor-Leste en vue d'achever les enquêtes en souffrance de l'ancien Groupe des infractions graves. Cet accord permettra à l'Équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les infractions graves d'avoir accès aux archives et bases de données de l'ancien Groupe. La MINUT a commencé à élaborer des plans pour mener les enquêtes de façon ordonnée et efficace.

V. Assistance à la mise en œuvre du « Pacte », à la gouvernance démocratique, au développement socioéconomique et aide humanitaire

A. Assistance à la mise en œuvre du « Pacte »

43. Le Gouvernement a mené des consultations intensives sur un projet de « pacte » avec plus de 1 000 partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de diverses réunions de concertation. Les échanges de vues ont permis de dégager une série de recommandations concernant les activités et stratégies proposées à court, moyen et long terme dans chacun des six domaines prioritaires (voir S/2007/513, par. 40). Elles sont à la base du cadre opérationnel du « Pacte », qui sert principalement d'instrument de coordination des ressources, mais aussi de détection des domaines où une aide internationale supplémentaire pourrait s'avérer utile. L'équipe de pays des Nations Unies s'est inspirée du « Pacte » pour élaborer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013. Le 31 octobre, le Conseil des ministres a approuvé le « Pacte », dont on attend le lancement, début 2008, au cours d'une réunion des partenaires internationaux de développement.

B. Amélioration de la gouvernance démocratique

44. Par leur action, la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les partenaires de développement, ont continué d'appuyer les quatre institutions assurant la souveraineté du pays (la présidence, le Parlement, le Gouvernement et les pouvoirs judiciaires), la société civile et les médias, afin de promouvoir une culture de gouvernance démocratique. Dans le but de renforcer l'équilibre des

pouvoirs dans le pays, le PNUD a maintenu son appui au Cabinet du Président, de manière à le rendre plus efficace, notamment en mettant au point des procédés visant à améliorer la gestion de ses activités, ainsi que ses capacités en matière de coordination et de communication. En octobre, la MINUT et le PNUD ont mené une mission d'analyse institutionnelle conjointe pour appuyer le Cabinet du Premier Ministre et le Ministère des affaires étrangères. La MINUT ainsi que le PNUD, par le biais de son projet d'appui au Parlement, ont fourni des conseils au Parlement. Le PNUD a mis quatre conseillers juridiques au service des nouveaux parlementaires durant les phases clés du processus législatif, notamment lorsqu'il s'est agi d'approuver le programme du Gouvernement et d'adopter le budget de l'administration transitoire et le budget de l'État pour 2008. Le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont continué d'appuyer les stratégies du Gouvernement en matière de gouvernance locale, y compris la conclusion des consultations nationales sur la réorganisation des structures administratives. De même, UNIFEM et le PNUD ont, en collaboration avec le Parlement, contribué à finaliser le projet visant à doter le Parlement d'un centre de documentation sur la condition de la femme, dont le but est de fournir un appui de fond à l'action des femmes parlementaires, en particulier de consolider les acquis en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes.

45. Afin de promouvoir une participation responsable des citoyens à la gouvernance et de mieux faire connaître les mécanismes de celle-ci, la MINUT a étroitement collaboré avec le PNUD à l'organisation de sessions de formation de formateurs avec 13 groupes d'éducation civique répartis dans l'ensemble du pays. La formation a porté sur des questions telles que le rôle des institutions publiques et les droits et devoirs des citoyens. Le PNUD a également appuyé une série de dialogues entre des ONG locales et les autorités de cinq districts. Le PNUD et la MINUT ont par ailleurs apporté leur assistance à l'unique station de radiotélévision nationale et aux 15 stations de radios locales, afin de renforcer leurs capacités techniques et d'élargir leur audience, y compris par le biais de la programmation et du soutien logistique, les rendant pleinement fonctionnelles.

46. L'appui aux partis politiques s'est poursuivi grâce à trois centres de documentation de district soutenus par le PNUD à Baucau, Bobonaro et Oecussi. Le PNUD a en outre lancé un programme de formation et de renforcement des capacités axé sur l'amélioration institutionnelle des partis politiques et leur compréhension des fonctions et responsabilités qu'ils ont dans un système démocratique. UNIFEM a, en collaboration avec le Forum Tau Matan et la Direction nationale de l'administration publique du Ministère de la fonction publique, organisé des ateliers sur la Constitution du Timor-Leste à l'intention des femmes siégeant dans les conseils de village.

C. Développement socioéconomique

47. Le Gouvernement a montré, dans son programme, sa détermination à promouvoir le développement et à lutter contre la pauvreté et les problèmes socioéconomiques, notamment le chômage, qui demeure l'un des principaux facteurs d'instabilité au Timor-Leste. Les objectifs prioritaires du programme à plus long terme sont les suivants : a) croissance économique; b) réforme de la gestion étatique; c) accès des jeunes à des qualifications utiles et mise en valeur des ressources humaines nationales; d) solidarité, santé et protection sociale;

e) infrastructures et amélioration de la qualité de la vie; f) promotion de l'égalité, de la tolérance et de la sécurité intérieure, ainsi que renforcement de la démocratie; et g) défense nationale et politique étrangère. Le budget de 2008, qui se chiffre à 348 millions de dollars environ, reflète ces priorités, aussi bien que celles du « Pacte ». Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions financières internationales ont collaboré étroitement avec les ministères pour faire avancer la procédure d'élaboration du budget; une session de formation sur la budgétisation favorisant l'égalité des sexes a également été parrainée par UNIFEM et la MINUT à l'intention des femmes parlementaires et des représentants d'ONG. Les organismes des Nations Unies aident par ailleurs le Gouvernement à élaborer le deuxième plan national de développement. L'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Timor-Leste pour la période 2009-2013 a également commencé, avec la participation du Gouvernement, des ONG, des partenaires donateurs et des institutions financières internationales. Les consultations initiales ont permis de dégager des priorités dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la croissance durable et des services sociaux de base et de souligner la nécessité d'examiner les questions intersectorielles intéressant les femmes, les jeunes, le renforcement des capacités et les droits de l'homme.

48. À l'appui des efforts fournis en vue du relèvement et de la mise en valeur des ressources humaines, qui demeurent une priorité pour le Gouvernement, le PNUD et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont appuyé le renforcement des capacités du Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi afin d'accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes du Timor-Leste. Des techniques à forte intensité de main-d'œuvre ont été introduites, utilisées et intégrées à la conception et à l'exécution des ouvrages de travaux publics dans tous les districts. Le FNUAP a apporté un appui technique, financier et logistique au Ministère de la santé dans l'action qu'il mène pour améliorer les qualifications du personnel de santé au niveau des districts, en particulier en matière de planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence. Quelque 210 professionnels de la santé répartis dans tous les districts ont été formés pour offrir à la population des services de santé génésique.

49. L'amélioration des moyens de subsistance dans les zones rurales, autre priorité du Gouvernement, absorbe une grande partie de l'aide fournie par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pour améliorer la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé à distribuer des semences de maïs à haut rendement à 21 000 foyers ruraux touchés par les troubles civils, la sécheresse et l'invasion acridienne. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la FAO ont, avec l'appui du Gouvernement australien et du Gouvernement des États-Unis, offert une assistance technique au Gouvernement pour l'élaboration d'un projet visant à prévenir et à contrôler la grippe aviaire, qui porte principalement sur la sensibilisation au niveau des districts. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a approuvé deux projets portant sur la lutte antipaludique évalués à 6 et 7 millions de dollars des États-Unis respectivement.

D. Aide humanitaire

50. Un dixième de la population environ (100 000 personnes) est toujours déplacé – 30 000 à Dili, 70 000 dans les districts – et mène une existence précaire dans des

camps ou dans des familles d'accueil. Les principaux départements ministériels, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales ont conjugué leurs efforts pour cerner les besoins, évaluer les moyens et les stocks d'urgence disponibles en prévision de la saison des pluies et de l'éventualité d'une situation d'urgence en cas d'inondations. Au 7 janvier 2008, quelque 1 700 tentes avaient été remplacées et 4 500 bâches distribuées dans 31 camps de personnes déplacées à Dili. Les activités préparatoires, qui consistent notamment à surélever les tentes, sécuriser les fosses septiques, nettoyer les égouts et distribuer les bâches, sont en cours. Le Vice-Premier Ministre, José Luís Guterres, et mon Représentant spécial adjoint, Reske-Nielsen, ont organisé, le 14 novembre, une réunion de haut niveau sur la préparation aux situations d'urgence durant la saison des pluies, qui a mobilisé des représentants de départements ministériels, de partenaires de l'ONU, de la MINUT et d'autres organisations internationales. La MINUT et les partenaires humanitaires ont également fourni un appui au Gouvernement en vue d'améliorer le plan d'urgence dans le cadre de la planification des secours et des interventions d'urgence en cas de catastrophe à l'échelle du pays. En outre, la MINUT a lancé des campagnes multimédias visant à promouvoir l'action humanitaire, et deux équipes mobiles ont mis à jour les informations destinées à 147 panneaux d'affichage installés dans les camps de déplacés dans tout le pays.

51. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fait une évaluation de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire à Dili, afin de recenser le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans les camps de déplacés et dans le reste de la population, et de déterminer les mesures à prendre pour rétablir la sécurité alimentaire à long terme. Il ressort de cette évaluation que 50 % des bénéficiaires actuels de l'aide alimentaire fournie dans les camps ne sont pas exposés à l'insécurité alimentaire, alors que 50 % des habitants de Dili interrogés en souffrent et ont besoin d'aide. Pendant que des stratégies sont en cours d'élaboration en vue de supprimer progressivement l'aide alimentaire aux déplacés qui sont à l'abri de l'insécurité alimentaire, le Gouvernement et les organismes des Nations Unies mettent au point des programmes d'assistance aux personnes qui y sont exposées (qu'il s'agisse de déplacés ou de la population de Dili) en vue de rétablir la sécurité alimentaire pour ces personnes. Cependant, pour certains de ces programmes, il sera peut-être nécessaire de poursuivre les distributions alimentaires pendant une courte période. D'autres partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le FNUAP, ont également continué à distribuer une aide aux femmes et aux enfants déplacés.

52. Afin d'assurer une coordination efficace des activités humanitaires, un Comité de coordination humanitaire nouvellement créé, présidé par le Coordonnateur des opérations humanitaires de l'ONU, a rassemblé des représentants des partenaires de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales. Le Comité et l'Équipe intégrée de coordination humanitaire [composée de membres du personnel de la MINUT et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH)] ont maintenu un contact régulier avec les représentants du Gouvernement pour concourir à l'établissement d'un plan national de relèvement et assurer la liaison avec les projets internationaux d'assistance. Le 9 octobre, un séminaire de haut niveau a réuni de hauts responsables du Gouvernement, et des représentants de la MINUT, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales pour répondre aux besoins humanitaires

immédiats. Le Conseil des ministres a adopté une stratégie nationale de relèvement, qui a été lancée le 17 décembre. Les partenaires de l'ONU ont continué d'apporter un appui aux activités à plus long terme dans un certain nombre de domaines clefs, notamment le renforcement du cadre juridique régissant les droits fonciers et les droits de propriété, l'élaboration de solutions durables à la crise du logement, la réconciliation entre les communautés, les indemnités au retour et à la réintégration des personnes déplacées, et des programmes visant à offrir des moyens de subsistance aux groupes vulnérables. Les instruments mis au point par l'UNICEF à l'usage des personnes responsables de la protection de l'enfance et des équipes d'appui dans les camps de déplacés et dans les villages ont facilité l'accès à l'information relative aux questions de sécurité et de protection des enfants, et renforcé les mesures de protection de l'enfance. Des services psychosociaux ont été fournis et des initiatives relatives au règlement des différends ont été lancées, favorisant ainsi le retour à la normale dans la vie quotidienne des enfants.

VI. Aspects financiers

53. Par sa résolution 61/249 C, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit de 160,6 millions de dollars. Si le Conseil de sécurité venait à approuver ma recommandation visant à prolonger d'un an le mandat de la MINUT (voir par. 56), les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Mission pendant cette période seraient couvertes dans la limite des ressources approuvées par l'Assemblée générale. Au 30 septembre 2007, les arriérés de contributions au compte spécial de la MINUT s'élevaient à 82,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 785 700 000 dollars. Conformément à l'échéancier de versements trimestriels, le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2007, tandis que les paiements au titre du matériel appartenant aux unités de police constituées ont porté sur la période allant jusqu'au 30 septembre 2007.

VII. Observations

54. **Le fonctionnement du Parlement, du Gouvernement et des autres institutions de l'État illustre les progrès accomplis pour tirer parti des acquis du processus électoral paisible ainsi que de la volonté d'un retour à la normale après la crise de 2006. La première année sous l'autorité du nouveau Gouvernement et du nouveau Parlement reste toutefois un moment délicat pour le pays. Les attentes de la population sont très élevées quant à l'amélioration tangible de la qualité de la vie quotidienne, toujours marquée par la pauvreté et le chômage généralisés. Si l'adoption du programme et des budgets proposés par le Gouvernement sont des étapes préliminaires importantes vers la concrétisation des promesses faites durant la campagne électorale, leur exécution est maintenant cruciale. Les institutions d'État devront renforcer les capacités, les systèmes et les procédures afin de mener à bien les stratégies et les activités prévues, qui exigeront une assistance internationale constante.**

55. En dépit de l'amélioration générale de la sécurité dans tout le pays, et d'autres progrès, le Timor-Leste reste confronté à d'énormes difficultés, comme l'a constaté la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans le pays à la fin novembre. Les traces les plus visibles de la crise de 2006, en particulier les pétitionnaires, les personnes déplacées et l'affaire du fugitif Reinado, sont apparues plus flagrantes encore durant la période considérée, et demeurent des éléments potentiellement déstabilisateurs. En outre, la voie de la concertation n'a pas permis de résoudre ces questions et d'autres questions urgentes, en raison des divergences qui persistent entre les responsables et les partis politiques. Comme l'a fait ressortir la mission du Conseil de sécurité, à moins que les divergences de vues des dirigeants timorais ne soient réglées, l'incertitude politique persistera, et avec elle la perspective d'une résurgence de la violence et des effusions de sang (voir S/2007/711, par. 24). Il sera donc essentiel, pour que la stabilité et la prospérité s'instaurent durablement au Timor-Leste, de redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue et désamorcer les tensions actuelles, et pour encourager le consensus politique et le caractère sans exclusive des processus démocratiques.

56. La mission du Conseil de sécurité a également souligné que le rétablissement de la confiance de la population dans les institutions de l'État compte parmi les problèmes auxquels le pays est confronté, au même titre que les personnes déplacées, la réforme du secteur de la sécurité, le développement économique, le rétablissement de la stabilité, le renforcement des institutions démocratiques et l'amélioration de la gouvernance et du respect de la légalité (voir S/2007/711, par. 22 et 23). Ainsi que mon Représentant spécial l'a déclaré au Conseil en septembre 2007, et comme je l'ai réaffirmé lorsque je me suis rendu au Timor-Leste en décembre, la MINUT, en partenariat avec les Timorais, s'est particulièrement concentrée, durant la période qui a suivi les élections, sur quatre domaines prioritaires : l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit, le développement économique et social et la promotion d'une culture de la gouvernance démocratique. Il s'agit cependant d'entreprises complexes exigeant un engagement à long terme, et il reste beaucoup à faire dans ces domaines et dans d'autres domaines liés au vaste mandat confié à la MINUT : je propose donc de proroger ce mandat pour une durée supplémentaire de 12 mois, sans modifier la composition ni les effectifs actuels de la Mission.

57. Compte tenu du climat fragile qui règne actuellement au Timor-Leste, et du niveau de confiance des Timorais dans les institutions chargées de la sécurité, l'une des institutions les plus essentielles méritant une assistance soutenue est la police nationale. En dépit de progrès considérables en termes de sélection et d'encadrement, la police nationale a besoin de recevoir une formation plus solide et d'être consolidée en tant qu'institution et dotée de capacités accrues pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités face à des situations potentiellement instables en termes de sécurité. L'on a continué de faire appel aux policiers de la MINUT, en particulier à ceux des unités de police constituées, pour intervenir lors d'affrontements entre groupes ou de troubles publics; ils ont à cet égard largement contribué à la stabilité relative sur le plan de la sécurité ainsi qu'à la diminution du nombre d'infractions pénales graves, avec l'appui des forces de sécurité internationales. Les troubles publics quotidiens mettent toutefois en évidence la nécessité d'une présence

constante de la police de la MINUT pour assurer provisoirement le maintien de l'ordre jusqu'à ce que la police nationale soit entièrement reconstituée.

58. À l'issue des élections de 2007, la police de la MINUT a prêté une attention croissante à la réforme et à la réorganisation de la police nationale, et a notamment examiné avec le Gouvernement la question du transfert, à terme, des responsabilités de police. Le transfert progressif de ces responsabilités sera l'un des éléments clefs s'agissant de déterminer les ajustements futurs concernant les effectifs de la police de la MINUT. J'envisage, aux fins de l'évaluation approfondie des besoins de la police nationale et des ajustements auxquels il faudra peut-être procéder quant aux compétences de la police de la MINUT, d'envoyer au Timor-Leste une mission d'experts durant le premier trimestre de 2008, comme l'a suggéré mon Représentant spécial. Pour faciliter le processus de transfert des responsabilités grâce à un encadrement adéquat de la police nationale, j'encourage les pays fournisseurs de contingents à proposer les services d'instructeurs ayant l'expérience voulue.

59. En même temps qu'une assistance constante aux fins du renforcement de la police nationale, il est vital, comme on l'a expliqué plus haut, de fournir un appui soutenu à l'élargissement des capacités dans le secteur de la justice, notamment pour donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête. La MINUT a joué un rôle important en matière de coordination et de facilitation vis-à-vis du Gouvernement, du PNUD et d'autres partenaires essentiels pour renforcer les institutions judiciaires et examiner les questions d'équité entre les sexes et de justice pour mineurs. Les capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires nationales ne sont néanmoins toujours pas à la hauteur des besoins du pays, le nombre substantiel de dossiers en souffrance n'étant qu'un exemple à cet égard. Il faut que la MINUT, ainsi que le PNUD et les autres partenaires, maintiennent leur appui afin de consolider les acquis et d'en tirer parti pour assurer le développement durable de ce secteur.

60. En faisant valoir la nécessité de l'intensification des initiatives de collaboration engagées par les Timorais pour surmonter les obstacles considérables auxquels le pays se heurte toujours, il conviendrait aussi de souligner que la réussite ne se mesure pas seulement à l'aune de la rapidité avec laquelle les problèmes urgents sont réglés. Bien des tâches à entreprendre pour donner effet à des solutions durables exigeront des efforts qui s'inscriront dans le court comme dans le long terme. La réussite devrait également être déterminée en fonction de la manière dont les difficultés sont abordées, selon que les institutions de l'État adoptent des politiques et prennent des décisions fondées sur un débat constructif et de vaste portée ainsi que sur des processus transparents et responsables, en privilégiant la voie de la concertation, ou tout au moins du compromis. Si les divergences politiques peuvent persister au Timor-Leste, la capacité de résoudre les problèmes du pays et de renforcer les fondements de l'État dépendra de la société timoraise, qui doit s'unir pour transcender les considérations partisans au bénéfice des intérêts nationaux.

61. Étant donné les multiples difficultés à venir, il importe à ce moment critique que l'ONU réaffirme son engagement continu envers le Timor-Leste. Tous les interlocuteurs timorais ont exprimé à la mission du Conseil de sécurité et à moi-même leur vif désir que l'ONU maintienne sa présence dans le pays pour fournir l'assistance nécessaire à ce stade crucial. L'application intégrée du

principe de l'« Unité d'action des Nations Unies » a beaucoup contribué à mobiliser un appui coordonné en faveur des efforts déployés par les autorités et les institutions nationales pour répondre aux besoins prioritaires. La prorogation du mandat de la Mission intégrée est cruciale non seulement pour garantir que les acquis de l'année écoulée ne seront pas remis en question, mais aussi pour encourager les Timorais à parvenir à leurs propres solutions et à l'autosuffisance face aux nombreux défis qu'ils auront à relever.

62. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Atul Khare, pour son esprit d'initiative, et à féliciter tous les hommes et les femmes de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement et leurs efforts persévérants au service de la paix et de la stabilité au Timor-Leste.
